

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 31 mai 2013
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter
de 10h45
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIER Pierre

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00
M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Technopole de l'agglomération bordelaise - Association Bordeaux Unitec -
Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La stratégie économique de la Communauté urbaine de Bordeaux développée dans le schéma métropolitain de développement économique vise notamment à renforcer les filières économiques stratégiques de l'agglomération. Cette stratégie croise deux approches :

- Le renforcement des chaînes de valeurs économiques de nos filières stratégiques : les filières économiques sont constituées d'opérateurs économiques organisés souvent entre des donneurs d'ordres et des sous-traitants qui participent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini qui lui même adresse au final un marché. Cet ensemble est appelé une chaîne de valeur économique,
- La création d'espaces technopolitains rassemblant en un même lieu des activités de haute technologie, centres de recherche, entreprises, universités, organismes financiers facilitant les contacts personnels entre ces milieux. C'est le sens de la stratégie de la CUB sur les pôles d'excellence métropolitains.

Les Technopoles déjà constituées (Unitec et Technowest), jouent un rôle essentiel dans le dispositif d'animation économique. Elles travaillent à la fois sur l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes (avec des outils dont les pépinières) ; participent au rapprochement entre offre académique (formations et recherche) et le système productif ; et enfin jouent un rôle d'animation économique territorial lorsqu'elles sont implantées sur nos parcs technologiques (comme c'est le cas de Bordeaux Technowest sur l'Aéroparc).

Rappels sur la technopole Bordeaux Unitec :

Bordeaux Unitec est une technopole située à Pessac qui a été créée en 1990. Implantée sur le domaine universitaire de l'agglomération bordelaise, Bordeaux Unitec a développé son action au plus près des ressources scientifiques et universitaires de son territoire. Sa spécificité est d'être un trait d'union entre la recherche, l'enseignement supérieur, l'innovation technologique et les entreprises. L'association a pour objet de favoriser l'émergence, la création et le développement d'activités industrielles et tertiaires innovantes, en étroite symbiose avec la communauté scientifique et universitaire.

Bordeaux Unitec a notamment pour missions de :

- faciliter la création et la croissance d'entreprises innovantes (montage des projets, business plan, formation des créateurs, etc.) ;
- faciliter l'implantation de centres R&D de PMI et grands groupes à proximité des ressources scientifiques et universitaires ;
- intervenir en appui de toute initiative destinée à accroître les compétences et les moyens de la recherche fondamentale et de l'enseignement supérieur en Gironde ;
- soutenir les initiatives visant à organiser et à densifier le transfert de technologies ;
- participer à la détection et à l'analyse technique et économique des projets innovants issus des milieux scientifiques et universitaires ;
- concevoir et appuyer l'aménagement de lieux d'accueil pour les nouvelles entreprises (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, parcs technologiques, etc.) ;
- favoriser les rencontres et échanges entre universitaires, scientifiques, institutionnels et industriels ;
- assurer la promotion des adhérents, partenaires et entreprises de Bordeaux Unitec et mettre en avant la capacité des organismes de recherche, de R&D et de transfert de technologies à apporter les compétences et moyens nécessaires au développement industriel local et régional.

Bordeaux Unitec propose aux créateurs d'entreprises innovantes et aux sociétés en développement :

- un accompagnement au montage de projets innovants et à la recherche de financements,
- des équipements d'hébergement et d'implantation (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, parcs technologiques, etc.),
- une mise en relation avec le tissu scientifique, technique, industriel, financier et institutionnel de l'agglomération bordelaise.

1 - Rapport d'activités 2012 :

Bordeaux Unitec a développé en 2012 son action d'accompagnement sur l'ensemble de la chaîne de la création d'entreprises innovantes sur des projets d'origine académique et sur les projets d'entreprises d'autres d'origines.

Quelques chiffres :

- Les créations d'entreprises innovantes : 14 entreprises nouvellement créées ont fait l'objet d'un appui de la Technopole Bordeaux Unitec : 8 ont été créées en 2012 : Wabash – secteur TIC-VITI, Tamaplace – secteur TIC, Immusmol – secteur Bio-Santé, Yooji – secteur Agro-Santé,) et 7 sur l'année 2011 suivies la même année par Bordeaux Unitec : E-Topia – secteur TIC, Ipan Ipan – secteur Electronique - TIC, LNC – secteur Santé, ...).

- Le développement d'entreprises innovantes : 5 nouvelles entreprises ont bénéficié d'un appui de la Technopole Bordeaux Unitec. 5 implantations de PMI ont été réalisées : 2 sur un développement endogène (Laguarrigue et Tem Sega – Secteur Santé), 3 sur un développement exogène (LDR Médical, Groupe Interaction – Secteur TIC Santé, Galtenco – Secteur Chimie).

Le Comité d'agrément de la Technopole s'est réuni deux fois en 2012, une fois sur le site Bioparc à Pessac, une autre fois sur le site de Montesquieu à Martillac.

- Les financements : au courant de l'année 2012 les financements ont bénéficié à 29 entreprises contre 26 pour l'exercice 2011.

- Les emplois : Au total sur l'année 2012, 52 emplois ont été créés et 138 créations nettes sont prévues d'ici à 3 ans.

La Technopole a dépassé en 2012 les 250 entreprises innovantes accompagnées sur la technopole. Plus de 200 d'entre elles sont aujourd'hui en activité, ce qui porte le taux de pérennité des entreprises suivies par la Technopole à plus de 75 % sur 20 ans.

2 - Programme d'actions 2013 de l'association Bordeaux Unitec :

2-1 - Appui à la création et au développement d'entreprises de technologies innovantes :

La technopole Bordeaux Unitec dispose des compétences et du réseau qui la positionnent comme spécialiste en ingénierie des projets d'innovation dans les entreprises de technologies et de services innovants, en création et en développement. Bordeaux Unitec intervient sur tous les secteurs d'activité (sauf l'aéronautique-spatial) : matériaux, biotechnologies, photonique, informatique, santé, électronique, NTIC, environnement, écotechnologie avec deux métiers forts :

- o L'appui à la structuration des projets d'innovation, business plan,
- o L'appui à la mobilisation des financements : levée de fonds publics et privés toutes phases.

L'année 2013 verra la poursuite de la politique adoptée tout en recherchant une optimisation de la gestion du portefeuille de projets suivis par la technopole afin d'équilibrer les projets high-tech et les projets moins technologiques.

2-2 - Structuration des filières :

La technopole Bordeaux Unitec déploie son activité de structuration filière sur les grands secteurs industriels de son territoire et principalement en direction des TIC, de la santé et de la photonique. Pour l'année 2013, la Technopole Bordeaux Unitec poursuivra ce travail. Dans le domaine des TIC, elle poursuivra le travail partenarial engagé avec la Cub autour de la Cité Numérique. La Technopole est notamment sollicitée sur son métier de conseil-accompagnement aux entreprises innovantes, comme c'est déjà le cas avec les projets de l'AEC (Auberge Numérique).

Renforcement de l'action sur le Bioparc :

En matière de santé et de biotechnologie, il est proposé que la Technopole renforce son action au profit du Bioparc. En 2012, la Technopole Bordeaux Unitec a porté une étude de positionnement stratégique territoriale sur le domaine de la santé. Dans le cadre de la stratégie de la promotion du Bioparc, une phase de mise en œuvre d'une démarche opérationnelle a été planifiée. Au-delà du fonctionnement général de la Technopole **et conformément aux préconisations de l'étude sur le positionnement stratégique du Bioparc**, Bordeaux Unitec propose de développer un dispositif d'animation du Bioparc et notamment de l'opération Biogalien. Biogalien est une opération immobilière de 6 000 m² portée par la Caisse des Dépôt. Elle héberge une dizaine d'entreprises du domaine de la santé. L'action Bioparc pour l'année 2013 sera articulée autour de :

- **la mise en place d'un dispositif d'animation pérenne du site du Bioparc** par le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Santé dont la mission sera de développer un dispositif d'animation du Biogalien et plus largement d'actions sur la filière Santé-Biotechnologies. Le soutien de la CUB sur cette action s'élève à 25 000 €,
- **la création d'outils de marketing et de communication** (charte graphique, plaquette et site internet notamment) pour promouvoir l'offre du Bioparc en lien avec la filière Santé. Il s'agit ici d'une action initialement envisagée dans le cadre de la convention « Programme de commercialisation du Bioparc » qui n'a pu être menée en totalité en 2012 et qu'il est proposé de réintégrer dans le cadre global de cette convention et pour cette seule année 2013. Le soutien de la CUB sur cette action s'élève à 18 700 €,

Le soutien global de la CUB pour l'action Bioparc proposée par Bordeaux Unitec s'élève donc en 2013 à 43 700 € dont 18 700 € à titre exceptionnel pour l'année 2013 pour financer les opérations et outils de communication.

3- Structuration de la manifestation InnovaDay 2014 :

Bordeaux Unitec organisera au printemps 2014 la 5^{ème} édition d'InnovaDay en faveur de la création et du développement de jeunes entreprises innovantes. Cette manifestation, se déroulera au Palais des congrès de Bordeaux, et sera l'occasion de réunir les acteurs de l'économie innovante, les entrepreneurs, les industriels, les investisseurs, les chercheurs, les organismes de soutien à la création et à la croissance d'entreprises innovantes ainsi que les acteurs institutionnels. Ces rencontres se dérouleront autour des pôles suivants :

- Accompagnement : Agropole, Bordeaux Montesquieu, Bordeaux Technowest, Bordeaux Unitec, Izarbel, IRA, etc...,
- Transfert de technologie : AIDIA (2ADI et Innovalis), Aquitaine Valo, Alphanov, CEA,
- Institutionnels/Aides publiques : Conseil Régional, d'Aquitaine Conseil Général de la Gironde, CUB, DRRT, INPI,
- Financement : Oséo, Aquitaine Amorçage, Aquitaine Création, etc...
- Conseil : Aquinov, Astrid/Cofinnov, Ernst & Young, etc.,
- Futur de l'Innovation : 20 entreprises et projets innovants à fort potentiel.

Sachant que cette manifestation sera organisée en 2014, il s'agit ici de mettre à disposition de l'association Bordeaux Unitec les premiers moyens financiers nécessaires pour

organiser cet évènement. A noter que pour l'édition 2012, le soutien global de la CUB au titre cette manifestation s'élevait à 50 000 €.

4- Le plan de financement : budget prévisionnel 2013 :

Le budget prévisionnel proposé pour la mise en œuvre du plan d'actions de Bordeaux Unitec s'élève à 510 000 €. A cela, s'ajoute l'action particulière sur le Bioparc pour un montant de 118 700 € et la manifestation InnovaDay pour un montant de 30 000 €.

La Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée pour un montant total de 178 700 € dont 125 000 € au titre du fonctionnement général de la Technopole, 43 700 € pour la mise en place d'un dispositif d'animation du Bioparc et 10 000 € pour la participation à la manifestation InnovaDay.

	DEPENSES			RECETTES			
	Fonctionnement général de la Technopole	Action BIOPARC	InnovaDay 2014 (Phase 1 - 2013)		Fonctionnement général de la Technopole	Action BIOPARC	InnovaDay 2014 (Phase 1 - 2013)
- Frais généraux	19 177	3 760		- FEDER	159 413	50 000	10 000
- Locations	23 188	4 547		- CRA	135 000	25 000	10 000
- Prestations extérieures	15 234	2 987		- CG33	31 917		
- Assurances	4 703	922		- CUB	125 000	43 700	10 000
- Documentation et cotisations	3 974	779		- Talence	10 670		
- Frais de colloques et communication	37 409	26 036	30 000	- Gradignan	8 000		
- Déplacements réceptions	11 710	2 296		- Pessac	40 000		
- Honoraires	55 515	10 885					
- Social	339 090	66 488					
Total	510 000	118 700	30 000		510 000	118 700	30 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le régime notifié N 520/A/2007 portant sur le régime d'aide à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) des collectivités territoriales,

VU le régime communautaire n° E1/90-NN/120/90 du 03/07/1991 qui permet le soutien public aux actions collectives en faveur des PME,

VU la délibération n° 2011/0156 du conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux en date du 25 mars 2011 relative au Schéma Métropolitain de Développement Economique,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention de l'Association Bordeaux Unitec à hauteur de 125 000 € pour un budget prévisionnel de 510 000 € d'une part, le programme de commercialisation du Bioparc (à hauteur de 43 700 €) d'autre part, ainsi que l'organisation de la manifestation InnovaDay (à hauteur de 10 000 €) qui se tiendra au printemps 2014, sont recevables dans la mesure où :

- le programme d'actions est conforme aux orientations du Schéma Métropolitain de Développement Economique et notamment à l'axe 1 « Avenir industriel »,

- que la manifestation s'inscrit dans l'action 2.1 : Marketing industriel « spécifier et promouvoir les filières industrielles de la métropole » du Schéma Métropolitain de Développement Economique,

DECIDE

Article 1 : Il est attribué une subvention de fonctionnement à hauteur de 125 000 € à l'association Bordeaux Unitec pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013,

Article 2 : Il est attribué une subvention à hauteur de 43 700 € à l'association Bordeaux Unitec pour les actions à mener sur le Bioparc,

Article 3 : Il est attribué une subvention à hauteur de 10 000 € à l'association Bordeaux Unitec pour les préparatifs à l'organisation de la manifestation InnovaDay qui se déroulera au printemps 2014,

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer les conventions ci-annexées déterminant les conditions de règlement des subventions précitées,

Article 5 : La dépense relative au versement de la subvention de fonctionnement à l'association Bordeaux Unitec sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00.

Article 6 : La dépense relative au programme de commercialisation du Bioparc sera imputée sur le budget principal, chapitre 67, article 6745, fonction 900, et CRB BD00,

Article 7 : La dépense relative au soutien à la manifestation InnovaDay sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 JUIN 2013**

PUBLIÉ LE : 13 JUIN 2013

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-JACQUES BENOIT